

## En climatique, nouveaux appels à projets de R&D

Le gouvernement vient de lancer un AMI (appel à manifestations d'intérêt) pour des projets de démonstrateurs "duplicables" relatifs, en priorité, à la rénovation de bâtiments et îlots, résidentiels ou tertiaires. Ces démonstrateurs devront offrir des "performances améliorées" pour les systèmes de production de chauffage, d'ECS, de climatisation, de rafraîchissement, et de ventilation, avec une gestion "intelligente" de l'énergie. L'appel concerne également le développement d'une offre globale de réhabilitation énergétique s'appuyant sur une garantie de performance énergétique sur cinq ans au minimum. Autre nouvel AMI lancé par le gouvernement : un appel à projets relatif aux systèmes de production dans l'agriculture (notamment serres) et l'industrie. Sont attendus des démonstrateurs permettant, en particulier, de valoriser la chaleur des systèmes de production et d'intégrer les EnR thermiques (solaire, biomasse, géothermie) dans ces systèmes. Par ailleurs, l'Ademe vient de lancer un appel à propositions relatif à la précarité énergétique et qui concerne, notamment, l'identification des "impacts du manque de confort thermique (chaleur l'hiver et fraîcheur l'été) sur la santé".

## Réseaux de chaleur : comment échapper au raccordement obligatoire ?

Au Journal Officiel du 24 Mars, a été publié un décret du ministère de l'Ecologie daté du 23 Mars 2012 relatif aux modalités de classement des réseaux de chaleur et de froid (autrement dit, le raccordement obligatoire), et ce en vue d'encourager les réseaux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération. Le décret précise que la procédure de classement est désormais du ressort de la collectivité ou du groupement de collectivités et non plus de l'autorité préfectorale. L'obligation de raccordement concerne, en particulier, les bâtiments nouvellement construits, les parties nouvelles de bâtiments, les grosses surélévations, les rénovations importantes et les bâtiments pourvus d'un chauffage ou d'une climatisation en commun dans lesquels est remplacée l'installation de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 30 kW.

Une dérogation à l'obligation de raccordement ne pourra être accordée que : 1) lorsque l'installation sera alimentée, pour satisfaire ses besoins de chauffage, de climatisation ou de production d'ECS, à plus de 50% sur l'ensemble d'une année calendaire, par de l'énergie produite à partir de sources renouvelables disponibles localement, mais insusceptibles d'être exploitées par le réseau, 2) quand l'installation présentera un besoin de chaleur ou de froid dont les caractéristiques techniques sont incompatibles avec celles offertes par le réseau, 3) lorsque l'installation ne pourra être alimentée par le réseau dans les délais nécessaires à la satisfaction des besoins, sauf si l'exploitant du réseau met en place une solution transitoire, 4) quand l'installation ne pourra être raccordée au réseau dans des conditions économiques de raccordement et de tarif inférieures aux seuils fixés dans la décision de classement.

## Début 2012 "difficile" en PAC, "en demi-teinte" en chaudières fioul/gaz

Concernant l'évolution du marché français des matériels de génie climatique en 2012, Pierre-Louis François (Atlantic), président du syndicat de fabricants Uniclimate, s'est dit "plutôt raisonnablement" confiant, lors de la première conférence de presse annuelle du syndicat la semaine dernière. Le syndicat a parlé, toutefois, d'un début d'année 2012 : "difficile" en pompes à chaleur (particulièrement en géothermie, qui "n'en finit pas de chuter"), "en demi-teinte" en chaudières gaz et fioul, "relativement positif" en radiateurs à eau chaude. En ce début 2012, le marché des chaudières fioul est "fortement impacté" par le prix actuel du fioul domestique. A Uniclimate, on constate que, en chaudières gaz et fioul, "l'activité rénovation reste faible". Et on juge que "la période d'incertitude économique ne laisse pas présager une amélioration rapide". En ce qui concerne le marché des radiateurs à eau chaude, le syndicat exprime "quelques inquiétudes pour le second semestre 2012". Par contre, les planchers chauffants-rafraîchissants "devraient avancer dans une continuité positive" cette année, par rapport à une année 2011 qui avait déjà été satisfaisante.

En ventilation résidentielle, poursuit-on à Uniclimate, le marché "devrait continuer de progresser cette année selon les mêmes tendances qu'en 2011", en particulier en systèmes double flux, dont la "lente progression" se poursuit actuellement dans le neuf. Toujours en double flux, toutefois, Uniclimate observe présentement une baisse des demandes en habitat collectif (social, tout particulièrement). En ventilation tertiaire, le ralentissement de l'activité du dernier trimestre 2011 se poursuit en ce début 2012. En solaire thermique, Uniclimate s'attend pour 2012 à une baisse "sensible" du marché des CESI et des SSC, tandis que, en collectif, "les installations se maintiennent pour le moment dans le neuf". Mais le syndicat craint un "freinage" du solaire collectif jusqu'en 2015 à cause de la RT2012.